L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres No 73 — NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 19 MARS 1878. — 51me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE ORLEANS.
MARDI MATIN, 19 MARS.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par D. E. Morphy & Son, aux Nos 146 et 110 rue des Magasins—ombrelles, marchandises sèches, etc.—Aussi, sur la Levée, au pied de la rue Gravier—Sels.

Marchandises sèches, etc.—Voyez l'annonce à l'encan de D. E. Morphy & Son.

Sels. Sels. Sels.—Voir l'annonce d'encan de D. E. Morphy & Son.

Acquittement de l'honorable Thomas Anderson par la Cour Suprême de la Louisiane.

La nouvelle qui s'est répandue hier, dès une heure après-midi, que la Cour Suprême de la Louisiane venait d'ordonner la mise en liberté de l'ex-membre du bureau des retours, Tom Anderson, condamné à deux ans de pénitencier, a causé dans toute la communauté une surprise qui allait jusqu'à la stupeur. Notre population si impressionnable s'est livrée à toute espèce de commentaires anticipés au sujet de cette décision dont les bases n'étaient pas connues.

Confiant dans la haute impartialité et l'indépendance des membres de notre Cour Suprême, nous n'en étions pas moins anxieux de connaître les motifs sur lesquels était basée cette décision.

Une lecture fort rapide de l'arrêt de la Cour ne nous permet pas de porter une opinion définitive sur les raisons données pour annuler le verdict du juri. Ces raisons sont assez clairement expliquées, mais nous ne sommes pas convaincu de leur valeur et il nous semble, à première vue, qu'il y a une réponse très facile à faire.

Le texte de l'arrêt est assez long, mais nous pouvons en résumer le sens en fort peu de mots. Nous laisserons de côté ce qui est relatif aux deux exceptions de la défense que la Cour rejette et qu'elle eût pu se dispenser d'examiner et nous nous bornerons à faire comprendre les motifs pour lesquels elle a annulé le verdict du juri.

T. C. Anderson était accusé par l'information présentée par l'avocat de district Finney d'avoir le 4 décembre 1876, étant et publié faussement et criminellement comme vrai, un certain document public altéré, faux et contrefait, savoir "Les rapports (returns) de la paroisse de Vernon, d'une élection tenue pour les électeurs présidentiels, etc., lequel document public avait été faussement et criminellement falsifié et contrefait en y ajoutant 178 votes, non donnés au votés, aux votes réellement donnés pour W. P. Kellogg, comme électeur présidentiel, ainsi que cela est prouvé par les *rapports originaux* de la dite élection faits par le *supervisor d'élection* de la paroisse Vernon, etc." L'accusation spécifiait dans les mêmes termes les votes ajoutés ou retranchés aux autres électeurs des deux partis.

Or, il faut se rappeler que les "rapports originaux" du "superviser d'élection" de la paroisse Vernon n'avaient jamais paru; on les avait supprimés; mais pendant le dépouillement du scrutin par le "Returning Board" M. P. G. Deslondes, secrétaire d'Etat, transmit au bureau un document qui lui avait été adressé par un étranger et qui était un "*état consolidé*" des votes de la paroisse Vernon fait par *le supervisor d'enregistrement*.

Pendant les débats, la défense ayant fait ressortir que les preuves ne s'appliquaient pas à la falsification des rapports originaux mais à cet état consolidé, l'avocat de district Finney obtint de la cour la permission de changer son information de façon à substituer les mots *état consolidé* à ceux de *rapports originaux* et ceux de *supervisor d'enregistrement* à ceux de supervisor d'élection.

Or, la Cour Suprême de la Louisiane rappelant les lois relatives aux élections, déclare que les rapports originaux (original returns) étaient les seuls documents officiels sur lesquels le Bureau des retours devait baser son compte des votes et que le faux commis sur l'état consolidé ne pouvait nuire au corps politique, attendu que tous les états consolidés eussent-ils été faux et contrefaits, cela ne signifiait rien, les rapports originaux devant seuls servir de base à l'élection. Pour que le faux d'un document public constitue un crime, il faut que ce document soit obligatoire et que son emploi ait nui au corps politique. Si Anderson avait falsifié les *rapports originaux* il eût été justement condamné. Mais il ne pouvait l'être pour avoir falsifié l'état consolidé qui n'était pas un document obligatoire.

La réponse à un tel raisonnement nous semble, comme nous l'avons dit, bien simple et bien facile.

Les rapports originaux de la paroisse Vernon avaient été supprimés par les agents radicaux parce que cette paroisse donnait une forte majorité aux démocrates. L'état consolidé ayant été envoyé, le bureau s'en est servi, ce qui prouve qu'il le regardait comme un document officiel et il l'a falsifié. Ce document a si bien un caractère officiel que la loi exige qu'il soit certifié correct par le greffier de cour. M. Anderson et ses collègues se sont servi de ce document falsifié et ont compris dans leur compilation les voix ainsi faussement constatées de la paroisse; ils ont donc évidemment nui au corps politique. Leur criminalité n'est pas moindre que s'ils eussent falsifié les rapports originaux.

La Cour Suprême n'a pas examiné cet aspect de la question qui nous paraît cependant bien sérieux.

La seconde raison qu'elle invoque pour annuler le verdict et la condamnation est celle-ci.

L'acte d'information accuse T. C. Anderson d'avoir émis et publié etc, mais il a omis de spécifier que l'accusé avait fait cette publication en sa qualité officielle de fonctionnaire public, c'est-à-dire de membre du bureau dit "Returning board", or la publication faite par Anderson comme simple particulier n'ayant aucune valeur ne peut avoir le caractère d'un crime.

L'omission est inconcevable et on ne se l'explique pas, mais il est incontestable et incontesté que la publication a été faite par Anderson en son caractère officiel ainsi que l'atteste le document enliassé au procès.

De plus, le caractère officiel de la publication est suffisamment indiqué dans l'information par les détails précisant la nature du document falsifié et visant la loi No 98 et par toute la teneur de l'acte d'information.

Il n'y a donc pas, selon nous, dans l'omission de l'indication de la qualité officielle d'Anderson en termes formels, de quoi vicier un arrêt de condamnation criminelle.

Nous bornerons là pour aujourd'hui nos réflexions sur ce sujet, en faisant cependant, observer que cette décision de la Cour, favorable à un condamné qu'on disait persécuté injustement, est une réponse péremptoire aux clameurs des radicaux de Washington, qui prétendaient que les politiciens radicaux ne pouvaient être jugés impartialement dans notre Etat.

JOURNAUX ILLUSTRÉS.—La librairie Hébert & Cie, coin Chartres et Bienville, vient de recevoir les numéros du 2 mars 1878, de l'*Illustration* et du *Monde Illustré*.

SUCCESSION LÉON VOITIER.—Nous appelons l'attention des *médecins, chirurgiens et pharmaciens* sur la vente à l'encan qui doit avoir lieu *Mardi, 19 du courant*, à 10:30 a.m., au magasin bien connu de *Léon Voitier, No 91 rue Royale*, par le ministère de messieurs Bell & Hatchée, encanteurs, de tout le stock d'articles de chirurgie et autres manufacturés par M. Voitier lui-même, ainsi qu'une foule d'autres articles de constante importance [illegible].

TÉLÉGRAMMES DE FRANCE.—Paris, 15 mars.—M. Desclozières membre de la Chambre des députés est mort.

Londres, 16.—Une dépêche de Paris dit que le Sénat a adopté les deux premières clauses du bill sur l'état de siège par des votes de 160 contre 100 et de 140 contre 103. C'est un triomphe signalé pour le gouvernement.

Les clauses comprennent le principe vital du bill qui porte que l'état de siège ne pourra être déclaré qu'en cas de guerre ou d'insurrection et avec le consentement des Chambres.

NOUVELLES EUROPÉENNES.

Le journal l'*Armée française* publie une circulaire du ministre de la guerre fixant aux 26 et 27 avril prochain la réunion des classes 1866 et 1867 de l'armée territoriale. La circulaire contient en même temps des ordres d'exécution de la mesure.

M. Gambetta insiste beaucoup, disent ses amis, pour que la Chambre vote enfin le budget des recettes et ne repique pas, à la fin de mars, le ministère en face des mêmes difficultés où il vient de se trouver.

La *République Française* croit savoir que plusieurs sénateurs de divers partis ne se rendront pas à l'appel qui leur est fait pour la reconstitution d'un centre droit ouvert. "Ils se montrent, dit la *République*, disposés à donner au gouvernement de M. Dufaure, non pas un concours dévoué, mais un concours de votes raisonnables, dans toutes les occasions où la question ministérielle sera posée.... Il n'est jamais trop tard pour réparer le mal."

On assure qu'un des membres les plus influents de la partie dissidente du groupe orléaniste, au Sénat, serait chargé par ses collègues de faire des ouvertures au centre gauche.—Havas.

Les principaux banquiers de Paris ont été convoqués, hier, au ministère des finances. M. Léon Say désire les consulter au sujet de la dénonciation des traités monétaires signés avec l'Italie, la Suisse et la Belgique.

Berlin, 1er mars.—L'amiral de Stosch a demandé au Reichstag un crédit de 800,000 marcs pour le maintien à la mer de plusieurs vaisseaux de guerre. La situation extérieure, a-t-il dit est assez grave pour que l'Allemagne ne marchande pas les sacrifices pour maintenir l'escadre allemande sur un bon pied.

Le *Morning Advertiser* annonce, dans une dépêche de Berlin que le général belge Brialmont est arrivé dans cette capitale pour conclure une convention militaire entre l'Allemagne et la Belgique.

Jusqu'à présent, les journaux belges n'ont donné aucun démenti à cette information. Ni l'*Indépendance belge*, ni l'*Etoile belge* ni le *Nord*, n'en ont fait mot; pas plus que d'un renseignement d'un autre ordre, que nous trouvons dans un journal français, sous cette forme laconique:

"La nouvelle annonçant que le roi des Belges était nommé colonel honoraire d'un régiment de dragons prussiens qui tient garnison à Colmar, a causé une très vive impression à Bruxelles."

Cette nomination, en effet, puisqu'on la tient pour faite, serait significative, et les Français auraient tort de ne pas remarquer que le régiment de dragons dont il s'agit, tient garnison à Colmar, ville conquise sur la France. Il est impossible de croire que ce détail soit fortuit.

Le silence de la presse belge commence donc à devenir trop éloquent. Est-ce que par hasard, des fumées ambitieuses troubleraient les cerveaux dans le pays voisin? Est-ce que la Belgique voudrait jouer en Occident le rôle qu'a pris la Roumanie en Orient? L'exemple n'est pourtant pas fait pour séduire.

Le *Moniteur* publie la note suivante:

Il a été plusieurs fois question de la formation d'un comité de jurisconsultes conservateurs. Ce comité est aujourd'hui formé; il a son siège rue Castellane, et nous voyons figurer parmi ses membres MM. Deisol et Clément, sénateurs, ainsi que M. Ernoul, ancien garde des sceaux.

Ce comité se propose de publier une suite de consultations sur les actes de la Chambre des députés. La première qui doit paraître cette semaine, sera relative à la commission d'enquête électorale, aux prérogatives que se sont attribuées ses membres et aux garanties que les citoyens trouvent dans la loi contre les prétentions des commissaires-enquêteurs.

Une grève des garçons boulangers a éclaté à Besançon. L'autorité municipale a dû demander des ouvriers militaires.

Les menées ayant pour objet de provoquer des grèves parmi les populations ouvrières commencent à inspirer de sérieuses préoccupations au monde officiel.

Non-seulement elles coïncident avec une infiltration croissante de publications communalistes éditées à l'étranger, mais on parle aussi de l'arrivée en France d'individus dangereux qui, à Genève, à Bruxelles, à Londres, étaient en rapport avec les exilés de 1871 et qui pourraient bien être leurs mandataires auprès de nos populations ouvrières.

On croit que le choix du gouvernement pour l'archevêché de Rennes serait fait d'avance et déjà, sauf ratification de la cour de Rome.

On assure que l'extrême gauche parlementaire songe à désavouer la manifestation préparée pour l'anniversaire du 18 Mars et à la tête de laquelle seraient, dit-on, plusieurs rédacteurs d'un ancien journal radical disparu.

L'INCIDENT CASSAGNAC-THOMSON.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Dans sa séance du 28 février, la Chambre des députés a procédé à la vérification des pouvoirs. L'élection de M. Lenaud, à Bellac, a été invalidée par 281 voix contre 159 et celle de M. La Chambre, à Saint-Malo, par 231 contre 173. Ont été admis: le comte de Breteuil (Argelès), M. du Bodan (Vannes), et M. le comte de Perrien (Lorient); celui-ci après un scrutin et par 288 voix contre 141.

Dans la séance du 1er mars, quatre élections du Vaucluse se suivaient en tête de l'ordre du jour.

Un incident a surgi, qui nous explique le duel entre M. Cassagnac et M. Thomson, député de l'Algérie, duel dont le télégraphe a parlé:

L'ordre du jour appel la discussion sur l'élection de M. Biliotti, à Orange.

M. Paul de Cassagnac combat les conclusions du rapport qui tendant à l'invalidation.

En venant défendre l'élection d'un député royaliste, l'orateur continue la mission qu'il s'est imposée de soutenir l'alliance des divers partis monarchiques.

On reproche beaucoup de chose au 16 mai. Il convient plutôt de lui reprocher de n'avoir pas fait assez.

L'orateur n'a rien été dans le 16 Mai. Quand son parti aborde une entreprise, elle s'appelle Brumaire ou Décembre, et si personnellement l'orateur avait pris part au 16 mai, la majorité actuelle ne serait pas là. (Rires et applaudissements prolongés à gauche.) Vous ne me reprocherez pas de manquer de sincérité.

Voix à gauche.—On en rit, voilà tout (Mouvement)

M. Thomson—Nous ne vous reprocherons que d'être un grotesque.

M. Paul de Cassagnac.—Vous me dites, monsieur, que je suis grotesque! C'est une impertinence que je vous applique en vous traitant d'insolent (Bruit prolongé.)

M. Tomson.—Il n'y a ici d'insolent que vous et depuis une demi-heure.

M. le président rappelle à l'ordre M. Tomson et M. Paul de Cassagnac. Il invite les membres de la majorité à s'abstenir d'interruptions qui ne sont pas parlementaires et à faire du discours qu'ils entendent le cas qu'ils doivent en faire. (Approbations.)

M. Paul de Cassagnac dit que si M. le président avait rappelé à l'ordre l'auteur de l'interruption, il n'aurait pas eu besoin de se faire justice lui-même.

M. le président répond que l'orateur ne lui en a pas laissé le temps. L'interruption en effet ne devait pas trouver place dans un débat parlementaire.

M. Paul de Cassagnac reprend son discours.

A plusieurs reprises, les membres de la minorité ont essayé de discuter cette question des élections; la majorité a toujours fui le débat que lui offraient successivement et l'amiral Touchard et M. Rouher.

C'est à ce dernier qu'on a jeté ces mots: Vous êtes des traîtres et des imbéciles.

Les hommes qui ont fait une révolution devant l'ennemi, ce sont ceux-là qui méritent le nom de traîtres.

M. le président invite l'orateur à ne pas entrer dans des développements qui sont en dehors de la question.

M. Paul de Cassagnac dit qu'il n'a que quelques mots à dire avec la permission de la Chambre. Les traîtres, ce sont ceux qui, pour fonder leur gouvernement, ont coûté à la France deux milliards et deux provinces. (Très bien! à droite).

M. le président dit que cette discussion est absolument étrangère à l'élection de M. de Biliotti et rappelle l'orateur à la question.

M. Paul de Cassagnac constate qu'on l'empêche de parler. (Bruit).

M. le président rappelle que la Chambre a décidé qu'il n'y aurait pas de discussion générale sur les élections de Vaucluse.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.—La comédienne distinguée qui, depuis quinze jours attire la foule aux Variétés, doit rester encore une semaine. Hier elle a paru dans un rôle complètement distinct de ceux qu'elle avait joué, celui de la reine Cléopâtre. Elle en a tiré un excellent parti et a rendu avec intelligence les traits comiques de ce personnage célèbre. La même pièce sera donnée ce soir et demain au matinée.

CATASTROPHE A BREST.—Une dépêche de Brest, France, du 16 mars, annonce que trente six personnes venues par mer pour assister à la foire, se sont noyées, l'embarcation qui les portait ayant chaviré.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Température, 18 mars 1878.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien

	Fahrenheit.	Centigrade.
du matin......	55	13
Midi......	70	21
3 P. M......	72	22
6 P. M......	70	21

Départs.

Passagers partis dimanche et lundi soir par la route de Mobile:

J W Wilstach, pour St. Louis; T F Ramsdale, James Lee et famille et Robt Lee et famille, New York; C W Chittenden, Savannah; Geo Portel, Charleston; J C Glenney, Buffalo; L G Caddel, M V Webster, Columbus; A C Barnhan et famille, Jacksonville; J W Jarbet, Washington, D C; Elias Ichter, Cincinnati; Geo M Murphy, Columbus, Ky; P H Freeman, Meridian; B L Davis, miss Rogers, mrs C Bronson, L Sprangenberg et famille New York; Mrs E Letorey, Augusta, Geo; miss J Benton, St Louis; John Strangbang et famille, Nashville; F C Faton, Montgomery; W Heyland, Jos Anderson Cincinnati; W B Walker et famille, Nathaniel Page, Wm Armour, Washington D C; H C Cotton, Buffalo; Geo Stossen, Cyrille Dion, St Louis; L M Boone et famille, Chicago; E F Hoppe et femme St Louis.

Voyageurs arrivés dans les principaux hôtels.

HOTEL ST CHARLES.—M J Savage, Boston; M L Filley, N. York; Saml Jones, ville; Jno B Stone, Lne; R S Buck, Vicksburg; R Rahmann, N. York; J W Bessell, Ohio; N Paige, Washington; A Cohn et femme, N. York; M Benynnes, do; David Dreyfuss, N York; B T Cable, Rock Island, Ill.; Mlle Cable et servante, do; Mlle Benton, St Louis; J T Ryan, Londres, Vte; D B Jewson et femme, N. York; Matter Henry et Willie Jonson, N. York; J H Hughes et femme, Ohio; Geo. W Delaplaine, Mobile; Wm W O'Neill, Pittsburg; Geo Garr, Lne; E Dalos, France; J K Garr, Lne; B McKim, Madison, Ind; Fred Lewis, N. York; A J Berry, do; Chas J Johnson et femme, do; Geo Shepard et femme, do; A C Bird et femme, St Louis; T J Dannie, Terrebonne; Mlle Laura Dannie, do; J G Parkson, Ste Marie; J H Sypher, do; Wm B Ratoli et femme, Lne; Geo W Jones, Lne; Geo M. Dugan, Tenn; J C Dagan, str S F Eckert; Mme Preston et famille, Baton-Rouge; Agnes Hamton, Va; J A Jessel et sa dame, St. Louis; A Moreland, Cincinnati; F Chandler, ville; C A Samson, Texas; S E Simonds, ville; R A Alston, G; B C Ernest, Pittsburg; H B Richardson, St, Joseph La; T J Hays, Waterproof; Wm Garig, Baton Rouge; Geo G Johnson, Le; L Donton, Bradford, England; A W Cockerton, ville.

CITY HOTEL.—S C Elliot, Miss; Alex Alpuente, Ville; J P Readheimer, Lne; J M Rogers, Corsicana, Texas; P B Cash, jr, Red River Ldy; Mme E J Cash, do, James S Noel, Moonsaport, Lne; L H Goldman, Queen City, Tex; W J Mckee, Philadelphie; V H Rutens, Miss; A J Bashy, Boston; E A Chasteney, New York; H S Butts, College Prussia; Peter Gimes; B N Mooney, Chicago. Percil Draper, Ville; M C Watts, St Mary Parish; M Kenner, Ville; Jno A Hubbard, Houma, Lne. J M Mattos, Rockport, Texas; Ben F Waite, Galveston, Texas; Sid Berry, Dessau, Texas; Burgandy Le Roce, Lafourche; Wm J Dudley, Newark, N J; B M Boog, Selma, Ala; Wm Healey, Baton Rouge; Gaston Healey, do; Jos Compton, Jackson; W E Decker, Miss; J F Alexander, do; J V Warren, do; J H Williams, do; W Park Ware et femme, Hazlehurst, Miss; E E Foltz, Miss; Theo Noel, Chicago; Mr S Garland, Houston, Tex, H C Boazman, str Texas; S M Hall, Magnolia, Ky; F A Bloom, N Y; J D Rutledge, Ark; C W Hunter, Bolivar, Miss; W C Williams et femme, Yazoo City; M W Putnam, Jackson; W Moore, Portsmouth, Ohio; M G Harman, La; Wm Mackana et femme, Mindes, La; F M Moore, Galveston, Tex; F J Mackey, Minneapolis.

LA PACIFICATION DE L'ILE DE CUBA.

Meeting pour la célébration.

A la Salle de la Persévérance, au coin des rues St. Claude et Dumaine, il y a eu une grande assemblée de résidants espagnols de notre ville, convoqués dans le but de compléter les arrangements pour une grande célébration de la pacification de Cuba. Une élection d'officiers permanents a eu lieu et M. Justo Garcia y Leon a été réélu président; M. José Liado, trésorier, et M. Gabriel Beguí, secrétaire.

Le président a appelé l'attention de ses auditeurs sur la nécessité de donner un caractère brillant à cette fête et de se mettre à l'œuvre avec énergie.

M. J. Viosca a fait sentir l'importance d'une fraternisation complète entre Espagnols et Cubains, la guerre étant finie dans l'île, et a exprimé l'opinion qu'il était bienséant d'apporter aux Cubains une invitation en cette occasion.

Tout s'est passé dans le meeting de la manière la plus harmonieuse, et nombre de vice présidents, qui étaient présents, ont accepté cette position pour la célébration qui aura probablement lieu le jour de Pâques. Il y aura un *Te Deum*, une parade dans les rues et un grand banquet.

La parade de St. Patrick.

L'anniversaire du saint patron de l'Irlande a été célébré dimanche avec une splendeur extraordinaire. Le temps a favorisé cette fête comme toutes les autres et la procession a pu parcourir les principales rues de la ville sous l'éclat d'un soleil bienfaisant, sans éprouver l'inconvénient de la poussière car l'atmosphère était des plus calmes et jamais démonstration publique n'eut une plus belle journée.

A 11 heures, le monde a commencé à se rassembler rue du Canal et l'on y remarquait les représentants de toutes les nationalités, car St. Patrick, l'apôtre de l'Irlande, est révéré dans toute la chrétienté.

La procession, accompagnée d'une douzaine de bandes de musiciens, s'est mise en marche à midi et demi, sous la conduite du grand marshal, Robert C. Davey et de ses assistants, MM. J. N. Healy, Hugh Flynn, Chas. J. Monaghan, J. M. Kavanagh, H. J. Price, John O'Neil, Jno Power, M. J. Hart, M. Hennessy, M. J. Barrett, Jas. Dwyer, E. H. Bartley, Frank McElroy, Hugh McCloskey, Jas. M. Walpole and M. Beuny.

Après une longue ligne de voitures où l'on voyait beaucoup de dames, venaient les Chasseurs de Mitchel dans leur superbe uniforme vert et orange. D'autres voitures, dans une desquelles était Mgr l'archevêque Perché, étaient suivies par plusieurs branches de l'Association de Bienfaisance mutuelle Hybernienne après lesquelles s'avançaient des voitures occupées par le clergé et par des officiers portant des bannières.

Une compagnie de Zouaves et une autre ligne de voitures, traînées la plupart par des chevaux blancs, fermaient la première division.

La seconde division était conduite par l'Hon. W. J. Kelley, assisté de MM. D. M. Kelley, P. Kane, J. J. Lynch, J. H. McCann, Edward Kennedy, P. Trower, John Thompson, P. Murphy, John S. Hodgins et M. Quaide.

Une voiture tirée par six chevaux portant des membres du clergé, était escortée par les chasseurs irlandais en uniforme gris avec parements verts. Ensuite venait l'ancien ordre des Hyberniens avec des chapeaux à cocarde, des plumes d'autruche et des insignes, au nombre de 600 hommes. Chaque branche était séparée par des lignes de voitures portant des visiteurs distingués et d'autres invités.

La colonne ainsi organisée a descendu la rue de Chartres jusqu'à l'Esplanade; de là gagnant la Levée, la rue Mandeville, la rue Royale, la rue du Camp, la rue Julie, la rue Carondelet, la rue Félicité, la rue des Magasins, la rue Julie, la rue St. Charles, d'où elle a été renvoyée.

La procession s'est dispersée alors, une partie de l'ordre des anciens Hyberniens visitant la rotonde de l'hôtel St Charles où un lunch somptueux les attendait et une autre partie se rendant sur l'invitation du marshal Dano, au restaurant de McCloskey, rue St Charles où un dîner avait été préparé pour eux.

La Branche No 3 avec son président Mr O'Neil, le marshal Jas Conners et les assistants D. Sullivan et Wm Clark, a pris un punch au salon de W. E. Murphy, rue Decatur, devant la Poste.

C'est chez Dan Owen, au coin des rues St Charles et Perdido que les chasseurs de Mitchell ont festoyé. Quant à la branche No 3 de l'Association de Bienfaisance Hybernienne, elle a dîné à l'hôtel St James, rue des magasins. Ainsi toutes les organisations, qui faisaient partie de la ligne, ont terminé la célébration par des collations ou des galas, agréable et digne couronnement de la fête.

Le juge Smith exonéré.

Au Sénat, hier matin, pendant la séance exécutive, le comité nommé pour faire enquête sur les charges contre le juge S. N. Smith a rapporté que les témoignages lui étaient favorables et l'exonéraient de toutes les accusations portées contre lui. En conséquence, il a été confirmé par une majorité considérable.

Oncle et neveu.

Une altercation s'est élevée hier, entre Peppe Coisa et son neveu Joseph Rosselli, altercation à la suite de laquelle, l'oncle a asséné à son neveu, sur la tête, deux violents coups de bâton, le blessant grièvement mais non mortellement. Le bon parent, Rosselli refuse d'intenter des poursuites criminelles contre son oncle.

Relâche au théâtre.

M. Mayo a définitivement quitté le rôle de Badger dans "Rues de New York" et le théâtre a été bien rempli. Ce rôle cependant n'offre pas à M. Mayo la même opportunité pour déployer son talent que celui de Davy Crockett. Badger ne requiert pas tout à fait une observation si délicate et si savante des nuances, et peut convenir à des acteurs moins distingués que M. Mayo. Mais le drame est à sensation, plein de scènes pittoresques ou terribles ou comiques et qui plaisent infiniment au public de l'Académie. M. Mayo est, du reste, parfaitement secondé par miss Lourens qui, dans le caractère de Lucy Fairweather, a été fort agréable et séduisante. Les "Rues de New York" avec Badger, (Mayo) occuperont l'affiche toute la semaine.

Cazadores d'Orléans.

Nous voyons avec plaisir la population espagnole de notre ville, si paisible, si industrieuse, si dévouée aux intérêts de la Louisiane, se préparer à reprendre dans notre milice locale la place qu'elle y occupait autrefois avec tant d'éclat. Environ quatre-vingt-dix Espagnols appartenant à la classe la plus intelligente de notre populace se sont réunis dimanche soir dans la salle de l'association de bienfaisance "Union Española," au coin des rues Dumaine et St. Claude, pour s'inscrire comme membres d'une compagnie militaire sous le titre de 1ère Compagnie de "*Cazadores de Orleans*."

L'assemblée a procédé séance tenante à l'élection des officiers, qui a donné le résultat suivant: capitaine José Liado; 1er lieutenant senior, José Torres; 1er lieutenant junior, Gabriel Prats; 2e lieutenant senior, V. Paig; 2e lieutenant junior, M. Calafat; 1er enseigne, Alex. Massy; 2e enseigne, Jos. Ruiz. De pareils noms se recommandent d'eux-mêmes et nous font bien augurer de l'avenir du bataillon espagnol.

Au Pénitencier à perpétuité.

Hier matin, la Cour Suprême a rendu sa décision dans l'affaire de Henry Smith en appel. Smith a été jugé, trouvé coupable d'inceste et condamné aux travaux forcés au pénitencier pour la vie.

Une surcharge de chloroforme.

Dimanche, vers une heure du matin, un nommé Louis Pincide a été trouvé froid et roide dans son lit chez Joséphine Jearos, rue Villeré No 67. Le coroner a été appelé et l'enquête a fait découvrir que Pincide avait l'habitude de se servir du chloroforme et qu'il en avait pris une trop forte dose, ce qui lui a coûté la vie. Il avait 24 ans et était de cette ville.

La crevasse du Bayou.

Mr Manuel Musgrove a employé une troupe de travailleurs, dimanche, à fermer la brèche par laquelle l'eau du canal d'Orléans entrait dans le Bayou St. Jean et en détruisait les poissons. On nous assure que Mr Musgrove a fait exécuter ce travail à ses frais sans espoir d'autre récompense que la satisfaction d'avoir fait une chose utile et dont les amateurs pourront être aux heureux riverains habitués à trouver dans le bayou St. Jean leur provision de poisson pendant le carême.

Une tentative de grève!

Lundi matin, l'association des travailleurs s'est réunie sur la Levée pour donner force à leur demande de 25 cents à l'heure. Le Cherokee, qui était arrivé à 7 heures, avait commencé à décharger au prix de capitaine, quand les grévistes, après avoir vainement essayé de faire venir de leur côté les travailleurs, se livrèrent à user de violence en jetant à bas les sacs qu'ils portaient sur le dos et en obstruant leur chemin.

Le capt. Rourk, étant intervenu avec son escouade de police, a arrêté deux ou trois meneurs, ce qui a instantanément calmé les autres et la tranquillité a été rétablie.

A l'arrivée du Lee, les grévistes se sont groupés autour du bateau, mais il n'y a eu aucune démonstration bien que le contracteur, Mr Hastings ne paye ses travailleurs que 20 cents par heure. Mais ils ne font aucune opposition à Mr Hastings, parce qu'ils sont sûrs avec lui d'avoir leur argent, disent-ils. Selon eux, la faute est toute entière du côté des contracteurs.

Lutte, escapade et arrestation.

Dimanche matin, vers les 2 heures, le watchman particulier P. H. Bell, remarqua un individu dans le coin de MM. Hopkin et Lafitte No 146, rue Gravier, devant le Cotton Exchange, et conjecturant qu'il était entré par les derrières de la maison, donnant sur l'allée de la rue Union, il résolut de suivre le même chemin et de surprendre le voleur par un mouvement de flanc. Il lui fut facile d'entrer, le voleur ayant laissé la porte ouverte. Mais Bell fut aperçu trop tôt et le voleur se mit en garde. Bell tira deux coups de pistolet sans succès et il se disposait à tirer une troisième fois quand il vit, à sa grande terreur, que le cylindre de son revolver ne pouvait pas tourner. Le voleur, qui s'en était aperçu aussi, profita de cette circonstance pour se jeter sur lui et le désarmer, ce qu'il fit et, pour s'esquiver, ce qu'il réussit à faire aussi avec une agilité peu ordinaire.

Les faits ayant été rapportés à la station, les officiers Hennessey, Pecora et McDonogh, furent lancés à la recherche du voleur qui, d'après le signalement donné par Bell, devait être Mackey Hughes, connu très connu. Ils le découvrirent dans la maison du coin des rues Peters et Notre Dame, où ils l'arrêtèrent à 6 heures du soir. Arrivé à la station centrale, il a été reconnu par Bell, comme l'homme avec qui il avait eu affaire dans la matinée.

Hughes, il y a deux mois, avait tiré sur les officiers Hennessey et Tracey, quand ils essayaient de l'arrêter chez Ida Beani, rue du Bassin, et il ne se rendit que lorsqu'il eut déchargé tout son revolver sur Hennessey et qu'il vit que la danse était finie.

Comme il n'était accusé alors que d'être un sujet dangereux, il fut envoyé en prison pour 30 jours seulement, après quoi on lui donna une heure pour quitter la ville. Mais d'après ce que nous venons de rapporter, il paraît qu'il n'avait pas jugé à propos d'obéir à l'ordre.

Succession irrégulière.

La Cour Suprême a décidé hier dans la succession Dunbar, une question nouvelle et qui est destinée à faire règle et époque dans la jurisprudence de l'Etat.

La mère naturelle du défunt réclamait sa succession et la Cour inférieure l'avait reconnue comme y ayant droit et avait ordonné qu'elle en fût mise en possession. Il se trouva que le seul bien composant cette succession était une propriété, en cette ville, occupée par la veuve de l'agent de Dunbar, Mme Niel, qui interposa des objections et intentant une action pour faire annuler le décret en faveur de la mère naturelle, Pélagie Hubard, se fondant sur sa possession légale et sur l'absence de toute reconnaissance légale de l'enfant, par la mère, reconnaissance dernière d'avoir obtenu l'ordre de mise en possession par de fausses représentations.

Le juge DuBlanc a rendu l'opinion de la Cour. Après un examen intéressant des faits, il conclut que, quoiqu'il n'est pas besoin pour qu'une mère, esclave à l'époque de la naissance de son enfant, pour hériter de cet enfant, l'ait reconnu par écrit, soit par acte authentique, soit par l'acte de baptême ou de naissance; qu'il suffit qu'elle l'ait reconnu par ses actes, l'ait fait élever et traité comme son enfant, en public et en particulier. Dunbar était né esclave et est mort en France avant l'émancipation pendant la guerre.

La Cour a refusé de reconnaître en madame Niel aucune possession légale, vu que sa possession avait un vice incurable et ne pouvait jamais lui faire acquérir la propriété, à laquelle d'ailleurs elle n'avait pas l'ombre d'un titre légitime.

A défaut de la mère, le bien eût passé à l'Etat, comme héritier—Madame Niel eût préféré que le bien s'allât pas à Pélagie Hubard, mais lui restât.

La Cour a fait justice.

Un voleur dangereux.

Le caporal de police Murphy rapporte que vers cinq heures et demie, hier matin, un individu a été surpris volant des poules dans la cour de Mme Carr, rue des Magasins, No 276. Un homme de couleur nommé Frédéric Macker, en cherchant à appréhender le voleur au collet, a été blessé à la poitrine par celui-ci avec un rasoir. Après s'être dégagé de l'étreinte de celui qui cherchait à l'arrêter, le voleur s'est enfui.

Mort subite.

Une femme de couleur, du nom d'Hélène Graham, âgée de 30 ans, est morte de la phthisie hier matin, dans la rue, en se rendant chez son médecin accompagnée de sa mère et de son enfant. Elle a éprouvé une faiblesse telle, que sa mère a été forcée de prier un passant de la soutenir. A peine était-elle dans les bras du passant qu'elle a expiré.

Verdict.

Le coroner a fait une enquête sur le corps de Sarah Gilbert et a rendu un verdict déclarant que la femme était morte des suites de la mauvaise pratique de l'accoucheuse, Mme Thérèse Bonomo.

COW PEAS.—MM. J. R. Kent & Co, 80 Tchoupitoulas, reçoivent constamment des consignations de cow peas de toutes les variétés, qu'ils vendent aux prix de la place. Nous croyons devoir signaler ces envois aux planteurs et aux acheteurs en général, à cause de l'excellente qualité des fèves. Voir aux annonces.

Législature de la Louisiane.

SESSION EXTRAORDINAIRE.

SÉNAT.

Séance du lundi, 18 mars 1878.

La séance est ouverte à midi. Mr Wiltz occupe le fauteuil. Vingt-un membres répondent à l'appel.

Sur la proposition de M. Grover, le bill No 55 du Sénat, donnant la priorité sur les dossiers des cours, aux procès de la compagnie du chemin de fer de la Nile Orléans et du Pacifique, est inscrit sur le calendrier.

A la demande de M. Robertson, le Sénat siège à huis clos. Les portes sont rouvertes au bout d'une heure et demie.

M. White présente le rapport du comité de conférence sur le bill No 1 du Sénat—bill des levées. Le rapport est adopté. Le gouverneur y est chargé du paiement des travaux. Les districts qui n'auront pas contribué le montant fixé par les ingénieurs de l'Etat, ne pourront point réclamer la construction de leurs levées.

Une résolution de Mr Texada, autorisant le bibliothécaire à accepter, de personne ou d'amis des portraits des anciens gouverneurs de la Louisiane, est adoptée.

Le bill No 26 du Sénat,—supplément à la loi 124 de 1877—relatif à l'échange du terrain destiné à l'Ecole Normale et situé à la Nile Orléans pour un terrain d'égale valeur et sur lequel une ou les deux écoles Peabody pourront être établies, est adopté.

Le bill No 55 de la Chambre (il en est question ci-dessus) est adopté par un vote de 29 contre 3.

Une résolution de la Chambre, fixant l'ajournement de la Législature, sine die, à demain, mardi, à deux heures de l'après midi, est adoptée par un vote de 18 contre 11.—Mr Burch annonce qu'il demandera au Sénat de revenir sur ce vote.

La Chambre fait annoncer qu'elle n'accepte pas les modifications du Sénat au bill No 41 de la Chambre, lequel a trait à l'assessement des propriétés et à la perception des taxes. Elle demande un comité de conférence. Le président désigne MM. White, George et Stamps.

Le bill No 69 de la Chambre, allouant trente-une mille piastres pour le paiement du per diem des membres de la Législature, des employés et du casuel de celle-ci, durant la session extraordinaire, est modifié et adopté. La modification alloue quatre mille piastres de plus.

M. White, au nom du comité de conférence sur le bill No 41 de la Chambre relatif à l'assessement et à la perception, annonce que les modifications du Sénat ont été acceptées. Nous les avons déjà publiées.

La séance est levée jusqu'à sept heures et demie.

A sept heures et demie précises Mr Wiltz appelle le Sénat à l'ordre. Vingt sénateurs sont présents.

Une résolution de la Chambre, indiquant de quelle manière certaines mandats devront être émis, est adoptée.

Mr Robertson, au nom du comité de finances, présente un rapport qui conclut au rejet du bill No 3 de la Chambre, ordonnant la rapide perception des taxes d'Etat et des taxes de ville.

M. White, au nom du comité des levées, recommande le rejet du bill No 66 de la Chambre, qui alloue dix mille piastres pour former des levées.

A la demande de M. Grover, le Sénat siège à huis clos.

Le bill No 69 de la Chambre, modifiant la loi de la session régulière de 1878, ayant trait à l'incorporation de New Orleans Texas and Colorado Rail Road Company, est adopté par un vote de 24 contre 4.—L'amendement fixe la ligne...

Le gouverneur fait annoncer qu'il a signé le bill No 134 du Sénat, donnant aux paroisses Lafourche et Terrebonne les terres marécageuses et les terres inondées situées entre le bayou Lafourche et le bayou Terrebonne.

Le bill No 71 de la Chambre, autorisant le bureau de liquidation à rembourser à l'agent fiscal les avances que celui-ci a faites et celles qu'il ferait pour le paiement de l'intérêt des bons consolidés, est adopté.

Une résolution de Mr Texada, désignant un comité de trois sénateurs qui devront faire revivre les mesures de réforme inaugurées par la Législature actuelle et de comparer les allocations qu'elle a faites à celles qu'ont faites les Législatures qui ont siégé depuis l'adoption des lois de reconstruction.

Les règlements sont suspendus par un vote des deux tiers et Mr Texada cède la parole à Mr White.

Le représentant d'Orléans dit que la résolution de Mr Texada a été présentée, sans doute, dans le but de fournir à l'un des membres du parti au pouvoir l'occasion de rappeler le passé et de parler du présent.

"Quand je me souviens du passé et vois le présent, dit Mr White en commençant, je remercie Dieu de ce qu'il a fait pour nous."

Mr. White passe en revue les actes de l'administration du général Nicholls depuis deux ans. Les économies réalisées, comparées aux chiffres les moins élevés du régime radical, sont, sur an: dans les bureaux du gouverneur, $6000; dans ceux de l'auditeur, $33,760; dans ceux du trésorier, $8000; dans le département de l'avocat-général, $14,280 et, dans le département, l'économie est encore plus grande qu'avant la guerre; aux bureaux du secrétaire d'Etat, $6000; aux bureaux des écoles publiques, $9000; dans le département judiciaire, $96,400; dans les frais des sessions de la Législature, $100,000, et la Législature a coûté en tout, $900,000 en 1868, $704,000 en 1870, $971,000 en 1871.

Mr White s'étend longuement sur les améliorations introduites dans le département de la trésorerie et celui de la liquidation.

Dans les campagnes, l'assessement coûte à l'Etat $80,000 de moins par an; à la Nile Orléans, $25,000.—Quant à la perception de l'impôt, elle n'a pas coûté moins depuis 1829; l'économie réalisée dans ce département, est de $70,000. Le comité en chef de l'auditeur a déclaré, dit-il, comment, qu'il n'y a pas un seul démocrate parmi les percepteurs, depuis l'inauguration du gouverneur Nicholls. "Je n'établirai pas de comparaison, Mr White, de crainte de blesser quelques-uns de mes confrères."

Le représentant d'Orléans parle de la désignation des bureaux des écoles publiques et des épargnes, ce qui a fait... certains trésoriers, sous l'administration républicaine.

Il établit une comparaison entre le Returning Board et la loi qui règle aujourd'hui les élections. L'enregistrement coûte de vingt à vingt-cinq mille piastres de moins, bien qu'il soit infiniment plus complet.

Les impressions ont coûté à l'Etat, sous les radicaux: $400,000 en 1869, $317,000 en 1870, $288,000 en 1871, $258,000 en 1874. Elles ont coûté $100,000 en 1875, et ne pourront pas coûter plus de $40,000 en 1878; la moyenne était de $300,000 avant la guerre.

L'administration actuelle a fait soumettre aux tribunaux les questions de la compagnie des levées et même dans le cas où celle-ci obtiendrait gain de cause, l'Etat ne paierait que soixante cents à la piastre. La compagnie n'existe plus; elle a été remplacée par un bureau d'ingénieurs dont les travaux, exécutés à l'aide de son propre argent, qui lui revient, sont faits par les soins de bienfaisance, d'un bout à l'autre de l'Etat. Si un impôt a été maintenu, c'est que la compagnie était autorisée à dépenser d'avance une partie du revenu. Une économie de $75,000 dans les salaires...

La taxe de l'Etat a été réduite, et tout permet d'espérer qu'elle ne sera bientôt que de 8¼ à 9 mills. L'impôt actuel, si l'on considère la valeur des propriétés imposables, est au-dessous de celui de 1857, 1858 et 1859.

Des limites ont été imposées au pouvoir des juris de police, qui ne peuvent plus forcer les citoyens d'acquitter des taxes écrasantes, à qui la Législature a enlevé le pouvoir d'inonder les paroisses de papier sans valeur.

Une économie de $417,559.00 dans les paroisses.

A la Nouvelle-Orléans, elle a été de $1,581,412 00, dont $365,000 (d'après les chiffres officiels) dans les écoles publiques, de $20,000 dans les cours de recorders, $50,000 dans la voirie, $80,000 dans l'assessement, $736,000 dans la voirie de dessèchement.

Nous avons donc le droit, s'écrie M. White, de nous féliciter du passé et d'espérer beaucoup de l'avenir.

Après un discours de Mr Cage et un de Mr. Demas, Mr. Landry demande que la suite des débats soit renvoyée à demain; sa motion est rejetée par un vote de 17 contre 3.

La résolution est mise aux voix et le président annonce qu'elle n'est pas adoptée. Mr. Burch dit qu'il proposera, demain, que le Sénat revienne sur ce vote.

Un amendement de la Chambre au bill du Sénat abolissant les fonctions de "jury commissioners" et établissant un bureau de "jury commissioners" dans la paroisse d'Orléans, est accepté. La modification déclare que les commissaires, qui sont au nombre de trois, devront appartenir aux deux partis politiques.

Le bill No 75 de la Chambre, couvrant les déficits des années précédentes à l'aide des revenus de ces années là, est envoyé au comité de finances.

A onze heures et demie, le Sénat s'ajourne à demain, mardi, à dix heures.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

La Chambre est appelée à l'ordre à midi par l'Orateur Bush, qui déclare un quorum présent.

Mr Léonard, de Caddo, présente une résolution, à l'effet de former un comité de sept membres pour rapporter des bills qui sont de nature à réduire les dépenses de l'Etat et à diminuer le nombre des fonctionnaires inutiles.

Déposée momentanément sur le bureau, en vertu des règlements.

Par Mr Fitzpatrick, d'Orléans, une résolution pour payer le sergent d'armes et le greffier de la Chambre pour la session extraordinaire, à raison de $4 par jour.

La résolution est adoptée.

Par M. Lyons, d'Est-Feliciana, une résolution jointe, portant que l'Assemblée générale s'ajournera sine die mardi à deux heures de l'après-midi.

La résolution est adoptée.

Par Mr Ahlige, d'Orléans, une résolution jointe qui pourvoit au mode de paiement des membres des comités permanents d'enquête qui ont siégé après l'ajournement de la Législature en 1877 jusqu'en 1878.

Adoptée.

Mr Berry, d'Orléans, président du comité spécial désigné pour faire une enquête relativement aux affaires du nouveau canal, soumet un long rapport, recommandant que le bail soit prolongé jusqu'en 1886, à la condition que certaines améliorations seront faites.

Le rapport est déposé momentanément sur le bureau en vertu d'une suspension des règlements.

LE BILL DU DÉFICIT

est repris en considération, où il avait été laissé samedi soir.

La Chambre se transforme en comité général. Après de longs débats, la séance du comité est levée avec la recommandation que le bill soit adopté.

Mr Jonas, d'Orléans, fait la motion de renvoyer ce bill à ce soir à huit heures. Rejetée par un vote de 42 contre 41.

Mr Dishgrave, de Madison, fait la motion de référer le bill de nouveau au comité sur les allocations avec la recommandation que le comité soumette un rapport ce soir.

Adoptée.

Mr Wasmoth, de Plaquemines, soumet le rapport du comité de conférence sur le bill pour l'assessement et la perception des taxes, recommandant que les amendements du Sénat soient acceptés.

Le rapport est adopté.

Le bill No 20 de la Chambre, relativement au per diem des membres de l'assemblée générale, revient du Sénat avec des amendements. Sur la motion d'accepter les amendements, les oui et les non sont demandés. Les amendements sont acceptés et le bill passe finalement.

Le bill No 19 du Sénat pour incorporer le chemin de fer Rivière-Rouge et Mississippi est appelé sur sa troisième lecture. Sur motion d'adopter le vote est comme suit:

Oui—51.
Non—31.

Le bill est adopté finalement.

Le bill pour amender la charte de la ville de Shreveport est appelé sur sa troisième lecture.

Le vote est comme suit sur l'adoption du bill:

Oui—58.
Non—30.

Le bill passe finalement.

Le bill du Sénat relatif au tirage des jurés dans la paroisse d'Orléans, formant un Bureau composé de trois membres désignés par le gouverneur, est pris en considération.

Une motion de renvoyer est rejetée.

En vertu d'une suspension des règlements le bill est adopté finalement.

Le bill No 19 du Sénat pour incorporer le chemin de fer Louisiana Western est adopté finalement.

La séance est levée jusqu'à sept heures du soir.

SÉANCE DU SOIR.

La Chambre est appelée à l'ordre à sept heures et demie.

Mr Jonas, d'Orléans, appelle le bill No 71 de la Chambre pour rembourser à l'agent fiscal de l'Etat le montant emprunté pour le paiement du per diem et du millage des membres de l'assemblée générale, ainsi que leurs dépenses contingentes, avec les intérêts.

Le bill est adopté finalement.

Le comité sur les allocations auquel le bill du déficit, pour régler différentes obligations de l'Etat, avait été référé de nouveau pendant la séance du matin, soumet un substitut au bill, déclarant que l'auditeur des comptes n'émettra de warrants que pour le paiement des salaires des officiers constitutionnels et des salaires fixés par la loi.

La Chambre se transforme en comité général pour prendre le bill en considération.

Après quelques débats la séance du comité est levée avec la recommandation que le bill soit adopté.

Sur l'adoption finale le vote est comme suit:

Oui—59.
Non—17.

Le bill No 8 du Sénat réglant le bail de l'Etat avec L. S. James & Cie, relativement au Pénitencier de l'Etat, est pris en considération sur sa seconde lecture.

Il est adopté finalement.

Le bill No 4 du Sénat pour amender la charte de la ville de la Nouvelle-Orléans, est renvoyé jusqu'à mardi à midi,—avec l'ordre de l'imprimer dans le journal.

Le bill No 17 du Sénat, pour régler le système de l'éducation dans l'Etat, pour créer des bureaux d'instruction, etc. est renvoyé jusqu'à mardi à une heure de l'après midi.

Le bill No 20 du Sénat pour amender la 13ème section de l'acte d'élection de 1877 est pris en considération et est finalement adopté.

Le bill No 1 de la Chambre pour prolonger la limite fixée pour la liquidation de la Banque consolidée des Planteurs revient du Sénat avec des amendements qui sont acceptés et le bill passe finalement.

Le bill No 4 de la Chambre pour augmenter le revenu de l'Etat en imposant une licence sur les maisons de jeu est pris en considération.

Ce bill impose une licence de vingt mille piastres à toute maison de jeu, en permettant à la maison qui aurait payé cette licence d'établir une succursale à la ville de la Nouvelle-Orléans et dans chaque ville et village de l'Etat, ce qui serait créer un monopole en faveur de quelques individus.

Mr Cressy, d'Orléans, s'oppose au bill en vertu de ce principe et déclare que le bill aurait pour résultat d'encourager plutôt que de supprimer un vice.

Mr Singleton, de St. Landry, propose comme amendement de réduire le montant de la licence de vingt mille piastres à cinq mille piastres, sans privilège d'établir des succursales.

Mr Berry, d'Orléans, s'oppose à l'amendement et au bill. Il rappelle le mal causé par la loi de 1760 qui autorisait les maisons de jeu, en leur imposant une licence.

M. Berry croit que si cette loi n'avait pas été révoquée, les citoyens de la Nouvelle Orléans auraient formé un comité de vigilance pour supprimer les maisons de jeu.

M. Newsom, de Tangipahoa, dit que le *Democrat* a accusé cette Législature de n'agir pas de ce que le peuple avait voulu et il commence à croire que le *Democrat* a raison.

L'Assemblée-Générale a certainement des projets très bizarres et entend adopter des mesures pour je même extraordinaires.

Après le *Mobile Register* vient le bill pour autoriser les maisons de jeu sous prétexte d'augmenter les revenus de l'Etat. On dit que comme il est impossible de supprimer entièrement les maisons de jeu, mieux vaut leur faire payer une licence au profit de l'Etat. Il est certain qu'on ne peut pas supprimer le vice du jeu.

Ce n'est pas une raison, cependant pour les autoriser ouvertement et pour les encourager.

Ce serait une honte pour cette Législature, une honte qui ne serait pas compensée par les quelques milliers de piastres que l'Etat obtiendrait par une licence.

Vous dites qu'il faut licencier les maisons de jeu parce qu'on ne peut pas les supprimer; pourquoi alors par le même raisonnement, ne pas imposer une licence sur le vol, avec ou sans effraction, parce qu'on ne peut pas les supprimer.

Cela est absurde, ajoute M. Newsom, cela est indécent et immoral, et pour ma part je proteste de toutes mes forces contre un pareil acte. Cette Législature a déjà une responsabilité assez lourde sans assumer celle-ci.

M. Ryland, d'Ouest Féliciana, demande si les membres de la Législature qui sont en faveur de ce bill ont réfléchi à ses conséquences.

Avez-vous songé, dit-il, à l'effet que produirait dans les familles la nouvelle que le gouvernement de l'Etat prend dorénavant sous sa haute protection, moyennant compensation, les cavernes de jeu de la Nouvelle-Orléans.

Ce bill entraînerait avec lui la démoralisation complète de la jeunesse.

Certes, il y a beaucoup de maisons de jeu à la Nouvelle Orléans, mais du moins elles n'existent que par tolérance et l'on se cache pour y entrer. Du moment, cependant, que, la roulette et le *Banko* se trouveraient protégés par la loi, comme toute autre industrie honnête, il n'y aurait plus aucun frein sur la jeunesse et la Nouvelle Orléans deviendrait un vaste tripot.

Mr Lyons d'Est Féliciana, exprime les mêmes opinions.

Sur motion de Mr McGehee, d'Ouest-Féliciana, le bill est déposé sur le bureau par un vote de cinquante-et-un contre quarante-deux.

Le bill de la milice est appelé, mais la Chambre s'ajourne aussitôt jusqu'au lendemain matin à onze heures.

ARRIVÉE DE M. LÉON CHOTTEAU.—Le steamer de la Compagnie transatlantique *France*, capitaine Trudelle, parti du Havre le 2 mars, est arrivé le 13 à New-York. Le *France* amène 126 passagers au nombre desquels se trouvent M. Léon Chotteau, membre délégué du comité d'initiative qui s'est constitué à Paris en vue de la conclusion d'un traité de commerce franco-américain; M. Charles André, directeur de l'Observatoire de Lyon et professeur d'astronomie à la Faculté des sciences de la même ville, et M. Angot, professeur de physique au lycée Fontanes, à Paris. MM. André et Angot sont envoyés par le gouvernement français pour observer, à Ogden (Utah), le passage de Mercure qui doit avoir lieu le 6 mai.

—173—

La sensation désagréable—Appelée "Heartburn" (ou mal de cœur) pourquoi, parce que le cœur n'a rien à faire en cela) est causée par la fermentation acéteuse dans l'estomac de la nourriture qu'il contient; par une trop grande abondance du jus gastrique qui est lui-même un puissant acide, ou par la qualité extraordinairement acide de cette sécrétion. La manière ordinaire de traiter ce symptôme, car ce n'est rien autre, est d'administrer le bi-carbonate de soda, qui est un alcali, pour neutraliser l'acide. Mais les aigreurs d'estomac ne peuvent être guéries par des alcalis qui tendent à affaiblir l'appareil digestif. Les "Hostetter's Stomach Bitters" sont un bien meilleur remède; ils fortifient la membrane intérieure, siège de la difficulté, règlent le courant de la sécrétion gastrique, améliorent la qualité si elle est viciée et remet l'estomac en bon ordre. Une parfaite digestion en est la conséquence naturelle et les aigreurs d'estomac cessent entièrement. Le foie et les boyaux sont aussi régularisés complètement par cet altérant souverain.

—1—

Une bonne composition.—Dans notre espèce de climat, avec tous ses changements soudains de température—la pluie, le vent et le soleil se faisant sentir dans le même jour—il n'est pas étonnant que nos enfants et nos parents nous soient enlevés si fréquemment par des rhumes négligés, la moitié des décès résultant de cette cause. Une bouteille du sirop allemand de Boschee, que vous devez avoir toujours chez vous pour en user avec détail, empêchera de sérieuses maladies, vous épargnera un gros compte de médecin et vous fera échapper à la mort. Trois ou quatre doses guérissent. Rien ne sert de consomption, d'hémorrhagie, de pneumonie, de toux aiguë, de croup, ou dans toute affection du gosier ou des poumons, le succès de ce sirop allemand est simplement prodigieux, comme votre pharmacien vous le dira. Il se vend maintenant dans chaque ville et village de ce continent. Bouteilles pour essai, 10 cents; taille régulière 75 cents.

ENTREPOT DE TAPIS.

17............Rue de Chartres............17

NOUS recevons, en ce moment, de fortes additions à notre stock. Nos prix actuels sont de même qu'avant la guerre et au-dessous de ces prix.

TAPIS VELOURS AXMINSTER, Wilton.
TAPIS INGRAINS, VICTORIA, CHANVRE.
TOILES CIRÉES.
COUVERTURES DE TABLES ET DE PIANOS, Etoffes pour rideaux.
RIDEAUX DENTELLE ET DENTELLE NOTTINGHAM, Garnitures, &c.
A. BROUSSEAU & SON.

6 fév—3m PP.

Avis aux consignataires.—Le vapeur allemand FRANKFURT, Knight capitaine, arrivé de Brême et la Havane, commencera son déchargement, à son quai, poteau 42, 4e district, Mardi, 19 mars. Les consignataires devront régler leurs comptes de fret, à nos bureaux, et s'occuper de la livraison de leurs marchandises, sur le quai. Toute de quoi elles seront emmagasinées à leurs frais et risques.

ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents
Au No 41 de la rue de l'Union.

Société de Bienfaisance des Bouchers de la Nouvelle-Orléans.—AVIS.—Les membres honoraires et les membres actifs de cette association sont respectueusement priés d'assister à une réunion qui aura lieu au MARCHÉ MAGAZINE, le JEUDI 21 mars, à 4 heures P. M., pour rendre les derniers honneurs au défunt Président de la Société. Les membres devront être en tenue de cérémonie et munis de leurs insignes. Soyez tous ponctuels à 4 h. p.

Par ordre du Vice-Président,
ANDRÉ MAILHES.
L. GRÉGOIRE, Secrétaire.

ACADEMIE DE MUSIQUE,
ON DEMANDE
20 jeunes dames,
Pour la "DOLLY COMPANY"
S'adresser immédiatement à J. F. Pike, Régisseur du théâtre.

19 mars—

Grande Soirée de Famille.

Donnée par les bonnes mariées.

Une GRANDE SOIRÉE sera donnée ce soir à 7 heures. Jour de la Saint-Joseph par les bonnes mariées, à la salle de Mr Dominique Boireau, à l'encoignure des rues Tréme et Lewis, près des Quarres. Note—Le comité se réserve le droit de refuser l'entrée. 18 mars—1t

Watch found.

FOUND on the night of January 26th 1878, a GOLD WATCH and chain with a very pencil and other charms. The owner can have it by proving his property and paying this expense. He will call at No 201 ... street, between Prior and Johnson. 19 mars—1t

A VENDRE
A LA BAIE ST-LOUIS.

Une jolie résidence contiguë à celle du Dr. Delery, se composant d'une maison toute meublée, avec cinq chambres, ... Pour les conditions s'adresser à ... B. DELERY, à la Baie St-Louis.

Avviso.

CONGRUA RICOMPENSA a chi sapesse fornire notizie o prove certe SULL' EPOCA e LUOGO DELLA MORTE—avvenuta in America o in Africa tra il 1854 al 1857—di DEMARIA STEFANO, nato a Ferrere, provincia d'Asti—Piemonte, nel 14 Agosto 1764.—Il DEMARIA era governatore di un' isola od ha lasciato una vistosa eredità.

Dirigere la risposta al Dottore Alfred Mercier P. O. Box 1294 New Orleans, oppure al Sig. Cav. Luigi Ghirardotti sindaco d'Euvie 38 via d'Angennes a TORINO Italia. 17mars—3m.

La fête de "ST JOSEPH" étant une de celles que célèbre l'Archiconfrérie des Mères Chrétiennes, la Présidente prie les Dames qui en font partie, de se rendre à la Cathédrale St Louis, à la Messe qui sera dite à 7 heures, SAMEDI, 19 mars. 17mars—

J. GENIN,
PEINTRE
—DE—
PORTRAITS,
150 - - RUE DU CANAL - - 150
17mars—

P. E. SARRAZIN,
AGENT POUR LES CÉLÈBRES
Cigarettes de Périque, Périque
EN CAROTTES.
De J. A. Ricaud, Convent P. O., St James.
Dépôts:
53 Gravier.
279 Decatur, New Orleans.
16 mars—3m—D. Mar V

COW PEAS.—COW PEAS.
NOUS RECEVONS CONSTAMMENT DES CONSIGNATIONS DE
COW PEAS,
CLAY, MELÉS
et d'autres variétés, que nous vendons au prix courant du marché.
J. R. KENT & CO.
80 rue Tchoupitoulas
17 mars—1m

Une Bonne Occasion.
A VENDRE

POUR cause de départ, le café bien connu sous le nom de FRENCH MARKET EXCHANGE, situé rue Decatur No 221, entre St. Philippe et Ursulines, en face du marché aux légumes français.
Pour plus d'informations s'adresser sur les lieux. 17 mars—1m

LE RESTAURANT BOUDRO,
AU LAC PONTCHARTRAIN,
Est prêt à recevoir ses hôtes. A tout... être complètement remis en état.
Tout ordre laissé chez LÉON LAMOTHE, No 123 rue St-Charles, sera promptement exécuté.
JARY & BAUSSE, Propriétaires.
17mars—1m

A LOUER

A BAS prix, à de bons locataires, la belle résidence rue Villeré, entre St Louis et Toulouse. La belle résidence coin Conti et Franklin. Plusieurs magasins bien aux rues Levée, Hospital, St Pierre et Clay, le magasin No 63 rue Peters près Bienville.
A. D. DORIOCOURT
17 mars—3t. 14 rue Orléans.

Mme A. EMERY,
A l'honneur d'informer ses anciennes clientes et les dames en général, qu'elle fera MERCREDI PROCHAIN, 20 mars, l'ouverture d'un magasin de MODES, au No 14 de la rue de Chartres. 16 mars—

Bureaux de la Compagnie Crescent City Live Stock Landing et Slaughter House. Nouvelle-Orléans, 16 mars 1878.—A une élection pour Directeurs, tenue à ces bureaux, le mercredi 6 courant, les messieurs dont les noms suivent, ont été réélus à l'unanimité, pour l'année courante:

Jos. Hernandez.	S. Sailer.
J. H. Avegno.	J. Hart.
Chs. Delhatier.	J. B. Hession.
T. S. Scotto.	Chs. Dillingham.

J. J. Mellon...

et à une réunion de la nouvelle direction, tenue le même jour, Mr JOS. HERNANDEZ a été unanimement réélu président, et Mr J. M. AUGUSTIN, secrétaire.

J. M. AUGUSTIN, Secrétaire.

ChemisesFrançaises
CHEZ
B. SEMBRE
Coin St. Louis et Royale.

Reçu par les derniers steamers:
Un assortiment complet de
CHEMISES DE PARIS.
Chemises toile, devant toile, percale couleur,
Tous les genres, toutes les grandeurs,
AVEC OU SANS COLS.
Linge de dessous, Caleçons toile et coton croisé
Chaussettes, Mouchoirs, Foulards, Cravates
Faux-cols.
Parapluies, soie et gingham.
Ombrelles, Parasols, Bains de mer.
Brosserie, Ganterie, Parfumerie.
Grande Spécialité de jouets.
Voitures pour enfants.
Stock complet de Mercerie.
Eventails et bourses, Eventails de soirée.
ENFIN
Une grande quantité d'articles trop longs à énumérer ici et que l'on peut lire sur des tableaux affichés aux portes du magasin.

Magnifique occasion.
Il me reste quelques douzaines de GANTS VRAI JOUVIN, MEDAILLE D'OR, pour dames et messieurs, 2 boutons, $1 50 la paire.

NOTA.—Achetant directement en fabrique au strict comptant, je suis à même de soutenir toute concurrence pour la modicité des prix.
17 mars—2 m—DJ Ma PP

CHEMISES! CHEMISES!!
RÉOUVERTURE de la GRANDE
Fabrique : Chemises
DU BAZAR PARISIEN.
CHEMISES! CHEMISES!

VICTOR NIPPERT,
131——rue du Canal——131

A l'honneur d'informer ses clients et le public qu'il vient de réorganiser ses ateliers de chemiserie, sous la direction de la coupeuse la plus expérimentée de la Nouvelle-Orléans; et qu'il est à même de remplir, dès maintenant, toutes les commandes aux prix les plus modérés.

Coupes Françaises, Charvet et Américaines.
Toujours en magasin un assortiment complet de
Bonneterie Française,
Gilets de Peau, Caleçons,
Chaussettes Françaises,
Gants, Bretelles,
Cravates, &c., &c.
—AUSSI—
Chemises Françaises importées.
Invitation cordiale aux messieurs de venir examiner ses marchandises et de juger de la supériorité de ses produits.
BAZAR PARISIEN.
131............rue du Canal............131
17 fév—1m DM J

ARTICLES POUR MODISTES.
F. TUJAGUE,
IMPORTATEUR,
No. 11, rue de Chartres,
PRES CANAL.

GRAND DÉBALLAGE DE NOUVEAUTÉS DE PRINTEMPS EN
Chapeaux, Fleurs, Soieries, Tulles, Rubans, Etc.

Toujours en magasin un assortiment complet renfermant tous les genres et tous les prix.

Ce Stock, l'un des plus considérables de cette ville, est régulièrement alimenté par tous les arrivages de steamers.

Excellents marchés, dans les articles les plus courants, pour les acheteurs des campagnes, dont les commandes sont remplies avec un soin extrême. 16mars—1m DMJ

Mairie de la Nlle-Orléans.

Hôtel de Ville, 13 mars 1878.

Des soumissions cachetées, adressées aux "Commissaires du Fonds des Ecoles McDonogh" seront reçues jusqu'à SAMEDI, 23 mars à midi, pour la construction de la maison d'école McDonogh No 16, au coin des rues Baronne et Première, selon le plan et les spécifications déposés dans ce bureau. Le Conseil se réserve le droit de rejeter toute soumission.

ED. PILSBURY,
14 mars—au 23 Maire.

CALIFORNIE. CALIFORNIE.
Golden Champagne,
Vignoble de Gustave Mahé
A SAN MATEO.
ANT. GIRAUD
Agent pour le Sud.
NO. 48 RUE DECATUR.

VIENT de recevoir un nouvel envoi de 200 Caisses de ce champagne qu'il offre au commerce à des conditions libérales.

Ce champagne a été reconnu, par tous ceux qui l'ont goûté, comme étant le meilleur produit de vin mousseux, fait aux Etats-Unis.

Il se recommande aussi par la modicité de son prix et son bon conditionnement.

Introduit depuis deux ans, à peine, sur ce marché, ce vin se trouve déjà chez les principaux "Grocers", Restaurants et Hotels.

26 nov—1m

Engrais spéciaux pour la canne et le coton

AYANT une entière confiance dans l'intégrité et l'expérience de la compagnie de guano Quinnipiac de New Haven, Conn., comme fabricants, je m'excuse seulement à recommander le "PINE ISLAND GUANO" aux planteurs de sucre, ainsi que le PINE ISLAND AMMONIATED PHOSPHATE aux planteurs de coton... Je serai heureux de recevoir leurs ordres.

HUGH W. MONTGOMERY,
160 rue Commune au Sud.
16 mars—1m

DR F. FORMENTO,
BUREAU ET RÉSIDENCE:
31............Esplanade............31
Heures de bureau: de 8 à 9 h. du matin et de 4 à 5 h. de l'après-midi.

Consultations à l'Infirmerie de la rue du Cirque, 122 South Rampart street de 1 à 2 h. de l'après midi. 2 mars—

DR J. TRUDEAU,
BUREAU ET RÉSIDENCE:
264............Royale............264
(Coin Dumaine)
Heures de bureau, de 8 à 9 heures du matin, et de 4 à 5 h. de l'après-midi.

Consultations à l'Infirmerie de la rue du Cirque, 122 South Rampart St., de 12 heures du matin à l'heure de l'après midi. 3 mars—1m

Mme BONOMO,
ACCOUCHEUSE,
No 169 rue St-Louis et No 22 rue Bourgogne (coin St-Louis et Bourgogne), Nlle-Orléans.

Traite toutes les maladies de femmes, et notamment les cancers de la matrice. Reçoit des malades à toute heure du jour et de la nuit.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 18 mars—CLASSE NO 66.

Tirage de 4 heures P. M.

1ère	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème	11ème	12ème	13ème
12	20	30	48	60	36	72	1	46	45	20	16	-

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage, nous apposons notre signature ce 18 mars 1878, 4 heures P. M.

ADAM GIFFEN,
LOUIS H. FILIE
Commissaires.

Méfiez-vous des fausses loteries.

CHEMISERIE PARISIENNE
—De—
F. GUEBLE-NIPPERT
30 Rue St-Charles.
(Manufacture: 73 rue St-Louis.)

L'incontestable supériorité de nos CHEMISES est reconnue, par nos nombreux clients, comme FAÇON, COUPE (employant celle de Charvet, de Paris) GENRES ET MATÉRIAUX sur tout ce qui se fait et se vend ici en fait de CHEMISERIE tant américaine que française (cette dernière dite EXPORTATION, qui signifie INFÉRIORITÉ.)

Le SUCCÈS obtenu jusqu'à ce jour encourage cette INDUSTRIE LOCALE à se recommander au public, garantissant de satisfaire les plus difficiles.

Le STOCK en magasin est toujours au plus grand complet.

Spécialité: CHEMISES ET LINGE DE BRS. SOUS SUR MESURE.
18év—3m—D M J

A. BONNET. WM. FRANTZ. H. OPITZ

A. BONNET & CIE.,
65............Rue Royale............65

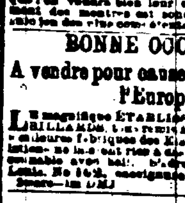

INFORMENT leurs clients qu'ils ont un magasin un des plus vastes et des plus riches assortiments de bijouterie de cette ville, et qu'ils viennent de recevoir des pendules de toutes sortes qu'ils vendront à des prix d'une modicité extrême. MM. Frantz et Opitz, les deux nouveaux associés de la maison qui sont des ... habiles, ... que les réparations et confections de bijoux ... de montres est sous le contrôle d'un membre ...

BONNE OCCASION.
A vendre pour cause de départ pour l'Europe.

Le magnifique ÉTABLISSEMENT DE ONZE BILLARDS, ... des Etats-Unis. ... Louis, No 5, ... enseignes ... royale et St. Louis.

VERITABLES
CHAUSSURES PARISIENNES.

Le SOUSSIGNÉ est en mesure d'offrir dorénavant à sa clientèle et au public en général, de VERITABLES CHAUSSURES PARISIENNES, faites sur mesure à Paris, à la ... sur le prix habituel des chaussures faites sur place.

Il se charge de faire venir pour France dans un court délai, et aux prix ... des clients ... du ... Il garantit toute satisfaction pour tout ce qui regarde la finesse et l'élégance. Il se chargera également des commandes qui lui seront confiées par les marchands de cuir, les bouchers et tous ce qui se rattache à sa spécialité.

COMB. VEAU,
67 rue Royale.

LIQUIDATION
POUR CAUSE DE DEPART.
Mr. RIVERA,
BIJOUTIER.
ENCOIGNURE ST-PIERRE ET ROYALE

OFFRE à vendre un bel assortiment de BIJOUTERIE, tels que:
MONTRES en or et en argent.
BAGUES et BOUCLES D'OREILLES en diamant.
OPERA CHAINES.
CHAINES DE MONTRES pour hommes.
CHAINES DE COU avec croix et médaillon
Un lot de BAGUES ornées et avec pierres.
BROCHES à verres pour portrait.
BROCHES EN OR, différents modèles.
Un lot de PARURES en or.
Un lot de BRACELETS en or.
Un grand assortiment de BOUCLES D'OREILLES pour dames et enfants.
Un lot de BOUCLES D'OREILLES POUR DEUIL.
BOUTONS DE DEVANT de chemises.
BOUTONS DE MANCHES.
DÉS en or et en argent.
Un lot d'ARGENTERIE.
Un grand assortiment de CORAIL.
Un lot de PENDULES de tout genre.
Le tout sera vendu à 25 pour cent au-dessous du prix coûtant.
Celui qui voudra continuer le même genre d'affaires, obtiendra des conditions libérales en s'adressant au magasin.
Le magasin sera à louer à partir du 1er de Mai ... 17Mars—3m DMJ

LES VEILLÉES D'UNE SŒUR,
Par Mlle Désirée Martin.
EX-SŒUR
DU SACRÉ CŒUR.

L'AUTEUR, Mademoiselle Désirée Martin, (Louisianaise de St Jacques), y raconte dans ... langage d'un cœur ému, la vie du couvent, ... qu'elle a volontairement abandonné pour rentrer dans sa famille, après avoir vécu vingt-sept ans—Recevables PRIX............UNE PIASTRE
En vente chez MM. Hébert & Co., coin Bienville et Chartres, et à l'imprimerie Cosmopolite 51 Chartres. 2fév—1m

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLEANS.
BUREAUX, 3 RUE ORLEANS.
Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

AVIS AUX FRANÇAIS.
Des registres sont tenus en Chancellerie pour l'inscription gratuite des mariages naissances et décès et pour la réception des actes notariés de toute nature aux prix fixés par le tarif.
Le Consul,
ACHILLE DU COURTHIAL.

GALERIE DES ARTS DE
LILIENTHAL,
131............RUE DU CANAL............131
(Salons Touro.)

UNE jolie photographie artistique et durable ne peut se faire que par le PROCÉDÉ CARBON DE LAMBERT, procédé dont j'ai la PATENTE EXCLUSIVE pour les Etats de la Louisiane et du Mississippi.
Le public est invité à venir examiner les photographies faites d'après ce procédé. Mars 6—Mars

Ligne de Bâtiments Honduras.
Le steamer en fer Américain de 1ère classe.
E. B. WARD, Jr.,
Capt G. PIZZATI, partira du Picayune Tier pour Belize, Honduras, touchant à Amoa, Port Cortez, Truxillo, Ruatan et Utila, SAMEDI, le 23 mars, à 8 heures A. M.
Pour fret ou passage, ayant des aménagements supérieurs, s'adresser à
S. OTERI & BRO.
22 et 24 Front Levee, coin Gravier et Poydras.
N. B.—Le "Ward" fera le service ci-dessus ... avec ses ... régulières.
3 mars—1m

Bureau de la Compagnie d'Assurance contre l'Incendie—No 101 rue du Canal—Nouvelle-Orléans, 18 mars 1878.—Avis est donné que l'élection ... de cette compagnie LUNDI, 1er avril 1878, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.
G. W. NOTT,
14 mars—au 1av Secrétaire.

On demande
DE BONNES GARNISSEUSES EN CHAPEAUX, 140 rue du Canal. 12mars—2t

Demande.
ON demande une GOUVERNANTE française ... pouvant enseigner ... S'adresser No ... au premier. 13mars—3t

Teneur de livres.
UN bon teneur de livres pourrait donner les meilleures recommandations ... des livres ... S'adresser a Teneur de livres, bureau de l'Abeille. 9 mars—3t

Une bonne occasion.
A VENDRE pour cause de départ pour France un MAGASIN DE BOUTEILLES situé No 10 rue Toulouse, avec tout son roulement, chevaux, wagon ... S'adresser sur les lieux.